

MODALITE D'INSCRIPTION

Examen TAXI/VTC

Les inscriptions s'effectueront en ligne :

sur la plateforme d'inscription : <https://examentaxivtc.fr>

EPREUVES D'ADMISSIBILITE (épreuves écrites)	EPREUVE D'ADMISSION (conduite)	Date limite d'inscription aux épreuves d'admissibilité ET d'admission
	Session complémentaire : Bas-Rhin : à partir du 15 mars 2021 Haut-Rhin : le 22 mars 2021	Epreuve d'admission uniquement : VENDREDI 19 FEVRIER 2021 MINUIT
MARDI 30 MARS 2021 67 et 68	67 : à partir du 17 mai 2021 68 : à partir du 7 juin 2021	Epreuves complètes (admissibilité + admission) : VENDREDI 26 FEVRIER 2021 MINUIT Epreuve d'admission uniquement : VENDREDI 23 AVRIL 2021 MINUIT
	Session complémentaire : Bas-Rhin : à partir du 13 septembre 2021 Haut-Rhin : le 27 septembre 2021	Epreuve d'admission uniquement : VENDREDI 20 AOUT 2021 MINUIT
MARDI 28 SEPTEMBRE 2021 <i>Uniquement dans le 67</i>	67 : à partir du 15 novembre 2021 68 : PAS D'EXAMEN	Epreuves complètes (admissibilité + admission) : MARDI 31 AOUT 2021 MINUIT Epreuve d'admission uniquement : VENDREDI 22 OCTOBRE 2021 MINUIT
MARDI 30 NOVEMBRE 2021 67 et 68	67 : à partir du 24 janvier 2022 68 : à partir du 24 janvier 2022	Epreuves complètes (admissibilité + admission) : MERCREDI 27 OCTOBRE 2021 MINUIT Epreuve d'admission uniquement : VENDREDI 17 DECEMBRE 2021 MINUIT

TOUT DOSSIER CREE APRES LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION NE SERA PAS TRAITE

Les pièces suivantes devront être déposées dans le dossier d'inscription en ligne :

1. La carte nationale d'identité recto-verso ou le passeport en cours de validité
 - le document doit être lisible et pour la carte d'identité être composé des 2 faces de la carte
 - le numéro de la pièce d'identité se trouve
 - ✓ *en haut de la carte d'identité,*
 - ✓ *à droite du titre de séjour, à côté de la date de naissance,*
 - ✓ *en haut à droite du passeport*

Les documents suivants, attestation de perte ou de vol ou une attestation certifiant la réédition en cours de la carte nationale d'identité, ne pourront être acceptés.

2. Pour les étrangers ressortissants d'un Etat non membre de l'Union Européenne, l'autorisation de travail mentionnée au 2° de l'article L. 5221-2 du code du travail
3. Un justificatif de domicile de moins de trois mois. Il doit comporter le nom et le prénom du candidat et doit être daté de moins de trois mois. Il peut s'agir d'un des documents suivants :
 - ✓ *facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile).*
 - ✓ *avis d'imposition ou certificat de non-imposition,*
 - ✓ *quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement,*
 - ✓ *titre de propriété ou quittance de loyer.* La copie d'une facture électronique est acceptée.

Si le candidat habite chez un proche (parent, ami...). Il faut présenter les trois documents suivants :

1. *photocopie de la pièce d'identité de la personne qui héberge,*
2. *lettre de l'hébergeant signée certifiant que le candidat habite chez un tiers de manière stable ou depuis plus de trois mois*
3. *justificatif de domicile récent (moins de trois mois) au nom de l'hébergeant*

4. Le permis de conduire recto-verso de la catégorie B ou A.
Les documents suivants, attestation de perte ou de vol ou attestation certifiant la réédition en cours du permis de conduire, ne pourront être acceptés. Les permis de conduire assujettis d'un délai probatoire ne pourront prétendre à l'inscription de cet examen.
5. Une photographie d'identité récente :
 - *format photo d'identité*
 - *pas de flou*
 - *taille valide (pas de petite taille)*
6. La signature du candidat :
 - *sur papier blanc*
 - *encre sombre (noir ou bleu)*
 - *bien cadrée*
 - *sans aucune autre écriture (nom, divers)*

Tout dossier ne sera validé qu'après encaissement des droits d'inscription.

Tout dossier incomplet et/ou avec des documents scannés dans le mauvais sens de lecture sera rejeté.

En cas de besoin vous pouvez contacter la CMA de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15 au 03.88.19.79.79.